



Bruxelles, septembre 2018

MANIFESTE

ELECTIONS DU PARLIAMENT EUROPEEN 2019

UNIEP – L'Union internationale des entrepreneurs de peinture dans le secteur du bâtiment représente plus de 60.000 entreprises à travers ses 18 associations membres dans 14 pays européens et emploie environ 280.000 peintres professionnels.

UNIEP est membre de UEAPME - L'Union Européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises reconnue comme partenaire social européen.

UNIEP souhaite attirer l'attention du Parlement Européen sur les priorités politiques des peintres-décorateurs dans le secteur du bâtiment au sein de l'UE en vue des élections de 2019.

L'objectif principal des peintres-décorateurs en Europe reste de créer le **meilleur environnement politique et économique pour les PME**, notamment:

- Restaurer l'image de la profession à travers l'amélioration et l'harmonisation des qualifications européennes et promouvoir les compétences sectorielles par l'égalisation de l'enseignement scolaire et la formation professionnelle, soutenus par les programmes de l'UE;
- Faciliter l'accès au financement européen dans le secteur de la peinture, en particulier pour les PME qui investissent dans la rénovation énergétique et la numérisation;
- Développer des conditions équitables pour une compétitivité accrue en Europe grâce à des règles communes/uniformes et à l'harmonisation des normes d'emploi nationales;
- Préserver la santé et la sécurité de tous les travailleurs de l'Union par des réglementations environnementales plus strictes et favorables aux entreprises sur le lieu de travail.

1) UNIEP rappelle l'importance des qualifications et de la formation professionnelle au même niveau de l'enseignement scolaire pour restaurer l'image des peintres et assurer l'arrivée de nouveaux jeunes qualifiés dans le secteur.

UNIEP souligne que la *formation professionnelle au même niveau que l'enseignement scolaire* est celle qui contribue le plus à améliorer la qualité et l'attrait de la profession ainsi qu'à assurer de nouveaux jeunes qualifiés dans ce secteur. L'esprit d'entreprise dans la formation professionnelle doit bénéficier d'une plus grande attention, et la formation supérieure doit être plus valorisée, en promouvant l'image de notre métier. De même, dans le *Cadre Européen des Certifications (CEC)*, des efforts doivent encore être menés afin de rendre cet instrument plus fiable pour la reconnaissance des certifications dans le secteur.

UNIEP est fermement convaincue que l'efficacité et l'efficience des systèmes éducatifs et de formation dans les États Membres devraient être encouragées *au niveau européen*, afin d'élever le niveau des qualifications et de s'adapter rapidement aux besoins du marché du travail.

UNIEP énonce aussi sa position en faveur de la mobilité des apprentis, des élèves des écoles professionnelles et des futurs maîtres-artisans en Europe dans le cadre de ses projets Erasmus+. Les institutions de l'UE devraient continuer à aider les entreprises de peinture à promouvoir la formation professionnelle et la mobilité des apprentis *par le biais des successeurs du programme Erasmus+*, en doublant/triplant les fonds qui sont essentiels pour la réalisation des initiatives professionnelles fondamentales: la formation des tuteurs, l'amélioration des systèmes de formation en alternance et l'insertion des apprentis dans le marché du travail.

2) UNIEP demande un accès plus rapide et aisé au financement, en particulier pour les start-up et les PME qui investissent dans la numérisation et la rénovation énergétique.

Puisque la numérisation est essentielle dans ce secteur, UNIEP invite fortement les institutions européennes à soutenir financièrement les entreprises de la peinture dans ce processus d'acquisition des compétences numériques. À ce propos, le *Cadre Financier Pluriannuel post-2020* aidera à cibler les compétences nécessaires dans les domaines de la construction numérique, de l'autonomisation des travailleurs et du cofinancement des initiatives sectorielles pour attirer les jeunes. En même temps, d'autres financements au niveau sectoriel dans l'informatique sont nécessaires.

UNIEP préconise également un financement de démarrage pour la rénovation énergétique intérieure et extérieure des bâtiments en tant qu'initiative d'emploi dans le secteur de l'artisanat.

3) UNIEP se dit favorable au bon fonctionnement du marché intérieur par le respect de conditions équitables, de normes d'emploi uniformes et de règles communes.

UNIEP rappelle l'importance de la libre circulation des personnes et services pour le développement futur du marché commun, tout en mettant en garde concernant le respect d'une concurrence loyale. Le travail non déclaré et les faux indépendants menacent le bon déroulement de la concurrence loyale, notamment pour les PME qui agissent dans le respect des règles et des droits des travailleurs. UNIEP a favorablement accueilli la *Directive sur le détachement des travailleurs*, qui permet aux États Membres d'introduire des mesures de contrôle et des exigences administratives supplémentaires justifiées et proportionnées.

Les entreprises européennes de peinture soutiennent la création de la nouvelle *Autorité Européenne du Travail* et croient également en une compétition fondée sur un système de contrôle à travers une meilleure coopération des organismes nationaux de sécurité sociale.

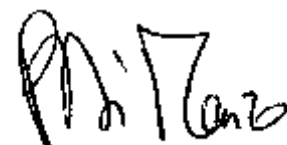
4) UNIEP attire l'attention sur la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs par le biais de réglementations environnementales plus strictes et favorables aux entreprises sur le lieu de travail.

UNIEP reste activement engagée dans la sensibilisation des entrepreneurs, notamment les sociétés de peinture et les travailleurs du secteur, quant aux risques et dangers auxquels ils peuvent être exposés au travail. L'association est convaincue que les institutions de l'UE devraient continuer à aider les entreprises - en particulier les PME - dans leurs efforts pour se conformer au cadre législatif existant, et mettre davantage l'accent sur les résultats plutôt que sur les formalités administratives.

UNIEP s'oppose avec conviction à la décision de classer le dioxyde de titane comme cancérigène: les études ont montré que dans la mesure où le pigment est solidement fixé au matériel, il n'y a aucun risque pour les transformateurs et les consommateurs. De plus, des valeurs limites de poussières dans l'industrie existent depuis longtemps et le pigment est traité dans des cycles de production fermés.

Le Secrétaire Générale

Patrizia Di Mauro



p.dimauro@uniep.eu

+32 (0)472 943883